



Editorial

Le thème «Renforcer la promotion de la santé et la prévention» traité par Promotion Santé Suisse vise à établir, ancrer au niveau des institutions et mettre en réseau la promotion de la santé et la prévention. En ce sens, la Fondation soutient depuis 2007, dans le cadre du Fonds Projets novateurs, l'expérimentation et le développement d'approches innovantes pour améliorer durablement la santé de la population suisse. Il s'est avéré que le financement des projets constituait souvent un obstacle pour leur mise en œuvre en l'absence d'activités de collecte de fonds professionnelles. La présente feuille d'informations qui répertorie des sources de financement possibles dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention doit aider les responsables de projet à trouver des financements complémentaires ou alternatifs.

Bettina Abel
Responsable des Programmes, vice-directrice

Eva Holl
Spécialiste Projets novateurs

Soutien financier à des projets consacrés à la promotion de la santé et à la prévention en Suisse

Organisations sélectionnées et leurs critères

Introduction

La présente feuille d'informations vise à aider les personnes et institutions actives dans la promotion de la santé et la prévention à trouver des fonds pour des projets. Les offres des organisations sélectionnées (Confédération, cantons, fondations, mais aussi prix d'encouragement) pour financer des projets de promotion de la santé et de prévention sont présentées de manière succincte. La liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

Le présent document fait la distinction entre les autorités (Confédération et cantons) et les fondations. Bien sûr, en plus des autorités présentées ici, d'autres offices fédéraux apportent un soutien financier et d'autre nature à des projets portant sur la promotion de la santé et la prévention. Citons notamment, en fonction de la thématique choisie, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP; p. ex. prévention des maladies transmissibles, drogues, migration et santé), la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Office fédéral du sport (OFSP0), l'Office fédéral des routes (OFROU) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). En fonction du thème, du groupe cible et de la portée du projet, il est aussi possible de parvenir à convaincre d'autres acteurs à participer au financement: des services cantonaux comme les directions de l'instruction publique, des communes ou encore des partenaires de l'économie à l'instar des assureurs-maladie.

Les projets de promotion de la santé et de prévention obtiennent un financement important de la part des fondations suisses notamment. Fin 2013, la Suisse comptait 12 909 fondations d'utilité publique (source:

swissfoundations 2013: Faits & chiffres). Nombre d'entre elles sont enregistrées dans le répertoire fédéral des fondations, dans lequel il est possible d'effectuer une recherche par nom, but et mots clés. Là aussi, la feuille d'informations ne peut en répertorier qu'une petite sélection. En plus des fondations, il existe d'autres institutions de financement qui soutiennent souvent aussi des projets de personnes ou d'organisations actives au niveau local ou régional.

En recherchant un financement approprié, il faudrait aussi tenir compte du fait que les projets de promotion de la santé sont classés, en fonction des critères de soutien des organismes de soutien, dans les domaines «Santé», «Affaires sociales», «Migration», «Formation», «Groupes vulnérables», etc.

Pour réussir à obtenir des fonds, une bonne idée, une grande expérience pratique et la qualité de la demande sont décisives. Une demande formelle et convaincante du point de vue du contenu ainsi qu'une utilisation professionnelle des formulaires de demande prédéfinis sont d'autres prérequis. De nombreuses institutions proposent des guides, séminaires ou recommandations de livres sur le thème «Etablir une bonne demande»¹. La plateforme pour le développement de la qualité quint-essenz de Promotion Santé Suisse fournit également des informations utiles à cet égard.

La feuille d'informations a été élaborée avec le soutien de l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). Une mise à jour en est régulièrement effectuée et publiée sur la base des retours des institutions de soutien et des expériences pratiques. Toute demande de complément, de modification et de correction doit être adressée à Eva Holl, spécialiste Projets novateurs (e-mail: eva.holl@promotionsante.ch).

¹ Voir: SwissFoundations, Office fédéral de la culture, Pour-cent culturel Migros (2009): Aide-mémoire pour l'établissement de demandes de soutien (phase préparatoire, établissement du dossier et de la demande, autres conseils pratiques, liste de contrôle); Swissfundraising – association professionnelle: www.swissfundraising.org

Table des matières

1	Confédération	5
1.1	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)	5
1.2	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)	5
1.3	Service de lutte contre le racisme (SLR)	6
1.4	Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)	6
1.5	Fonds de prévention du tabagisme (FPT)	7
1.6	Programme national alcool	7
1.7	Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	8
2	Cantons	9
2.1	Kanton Aargau	9
2.2	Kanton Appenzell Ausserrhoden	9
2.3	Kanton Baselland	10
2.4	Kanton Basel-Stadt	10
2.5	Canton de Berne	11
2.6	Canton de Fribourg	11
2.7	Canton de Genève	11
2.8	Kanton Glarus	12
2.9	Kanton Graubünden	12
2.10	Canton du Jura	12
2.11	Kanton Luzern	13
2.12	Canton de Neuchâtel	13
2.13	Kanton Nidwalden	14
2.14	Kanton Obwalden	14
2.15	Kanton Schaffhausen	14
2.16	Kanton Schwyz	15
2.17	Canton Ticino	15
2.18	Kanton Thurgau	16
2.19	Kanton Uri	16
2.20	Canton de Vaud	17
2.21	Canton du Valais	17
2.22	Kanton Zug	17
2.23	Kanton Zürich	18
3	Divers	19
3.1	Fondation Sana	19
3.2	Promotion Santé Suisse	19
3.3	Infodrog	20
3.4	Fédération des coopératives Migros	20
3.5	Croix-Rouge suisse	21
3.6	Loterie Romande	21
3.7	Swisslos	22
3.8	Pro Juventute	22

4	Prix et distinctions	23
4.1	Alliance Compétences en santé	23
4.2	Association Européenne pour la Promotion de la Santé (AEPS)	23
4.3	Artisana	24
4.4	Internationale Bodenseekonferenz (IBK)	24
4.5	Sanitas	24
4.6	Fondation generationplus	25
4.7	Prix «Commune en santé» / «Ville en santé»	25

1 Confédération

1.1 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

Organisation	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) Schwarztorstrasse 51 3003 Berne www.bfeg.admin.ch > Aides financières pour des projets généraux de promotion et des services de consultation
Qui bénéficie d'un soutien?	L'organisme responsable du projet doit se composer d'une ou de plusieurs organisations ou institutions, privées et/ou publiques, à but non lucratif, dont les activités et le savoir-faire ont un lien avec le contenu du projet. > Projets soutenus
Domaines thématiques soutenus	Les projets s'inscrivant dans les domaines suivants: égalité sur le lieu de travail, conditions cadres favorables aux familles dans les entreprises, parcours professionnel.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet doit avoir pour objectif principal la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle (voir Domaines thématiques soutenus). 2. La requête doit présenter les caractéristiques du projet (comporter un début et une fin bien définis). 3. L'évaluation systématique du projet et son transfert doivent être prévus déjà dans la requête. 4. Les critères d'exclusion ci-après sont en outre applicables: événements à caractère unique, publications, études scientifiques, travaux de fin d'études et de diplôme et projets ayant pour objectif principal des activités politiques au sens strict.
Délais	Le délai de dépôt des demandes est fixé chaque année à fin janvier.

1.2 Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)

Organisation	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) Inselgasse 1 3003 Berne www.edi.admin.ch/ebgb > Aides financières
Qui bénéficie d'un soutien?	Des organisations opérant au niveau national ou de toute une région linguistique, des communes ou des cantons. Des particuliers et des entreprises peuvent également soumettre une demande de soutien pour des projets pilotes d'intégration des personnes handicapées.
Domaines thématiques soutenus	Les projets et programmes limités dans le temps et proposant de nouveaux modèles et approches concernant l'égalité et l'intégration des personnes handicapées.
Aide financière maximale	Non définie; montant indicatif correspondant à 50 % du budget total; moyens propres adaptés requis; crédit annuel disponible de CHF 2 millions.
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet doit contribuer à l'égalité et à l'intégration des personnes handicapées. 2. L'idée au cœur du projet doit pouvoir s'inscrire durablement dans les structures existantes. 3. Il faut pouvoir garantir la poursuite des activités ou des résultats obtenus une fois le projet terminé.
Délais	Deux délais de dépôt des demandes par an: 15 mars et 15 septembre. Les petits projets dont le budget total est inférieur à CHF 20 000.– et pour lesquels le montant des subsides demandés n'excède pas CHF 10 000.– peuvent être présentés toute l'année. En général, le traitement des dossiers peut durer deux à trois mois.

1.3 Service de lutte contre le racisme (SLR)

Organisation	Service de lutte contre le racisme (SLR) Secrétariat général du DFI Inselgasse 1 3003 Berne www.edi.admin.ch/frb > Aides financières
Qui bénéficie d'un soutien?	Les demandes d'aides financières peuvent être déposées par des organisations et institutions privées et/ou publiques, à but non lucratif, ainsi que par des responsables liés au projet. Les offices fédéraux peuvent soumettre des projets en collaboration avec des tiers.
Domaines thématiques soutenus	Les projets contre le racisme et pour les droits de l'homme.
Aide financière maximale	CHF 30 000.– par projet; les subventions s'élèvent au maximum à 50 % du budget total; le degré d'autofinancement doit être d'au moins 25 % du budget.
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet doit traiter expressément du racisme. 2. Pas de soutien pour des structures. 3. Les projets annuels récurrents bénéficient d'un soutien deux ou trois fois au maximum.
Délais	Deux délais de dépôt des demandes par an (15 mars et 15 septembre); dépôt au plus tard trois mois avant le début du projet; l'examen d'une demande prend de 10 à 12 mois. Pour les petits projets ne dépassant pas CHF 10 000.–, il est possible de soumettre des demandes de financement à tout moment (au plus tard un mois avant le début du projet); la décision est rendue si possible dans un délai d'un mois. Exception: les projets concernant la semaine d'actions contre le racisme doivent être soumis au plus tard le 8 février.

1.4 Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

Organisation	Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) Wildhainweg 3 3001 Berne www.fns.ch > Encouragement
Qui bénéficie d'un soutien?	Les chercheurs travaillant en Suisse; libre choix du thème de recherche; recherche fondamentale avec ou sans application pratique possible.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de recherche scientifique en Suisse dans toutes les disciplines, des sciences humaines à la médecine expérimentale, clinique, sociale et préventive, en passant par les mathématiques, les sciences naturelles, l'ingénierie et la biologie.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur et actualité scientifique du projet 2. Originalité de la problématique 3. Adéquation de l'approche méthodique 4. Faisabilité du projet 5. Expérience scientifique et compétences spécialisées du requérant
Délais	Deux délais de dépôt des demandes par an (1 ^{er} avril et 1 ^{er} octobre); décision au plus tard six mois après l'expiration du délai.

1.5 Fonds de prévention du tabagisme (FPT)

Organisation	Office fédéral de la santé publique Fonds de prévention du tabagisme Case postale 3003 Berne www.tabak-praevention.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les organisations et les personnes qui réalisent des projets de prévention du tabagisme. Les personnes soumises à la redevance en faveur du fonds de prévention du tabagisme ou celles qui bénéficient de leur soutien financier ne peuvent percevoir de contributions financières. 20 à 30 % des recettes annuelles sont réservées à des projets de prévention dans le domaine du sport et de l'activité physique. Plus d'informations sur les projets soutenus: «Banque de données de projets» du fonds de prévention du tabagisme.
Domaines thématiques soutenus	Les projets qui contribuent à une diminution significative et durable de la consommation de tabac.
Aide financière maximale	Non définie; fonds d'environ CHF 16 millions par an
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet correspond au but du fonds. 2. Le projet contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention du tabagisme. 3. Le projet est susceptible de produire un effet préventif significatif. 4. Le projet répond aux normes de qualité reconnues en matière de travail de prévention. 5. Le projet fait l'objet d'un controlling et d'une évaluation.
Délais	En général, trois délais de dépôt des demandes par an; des demandes peuvent être soumises en continu jusqu'aux délais fixés.

1.6 Programme national alcool

Organisation	Secrétariat scientifique du comité d'experts Office fédéral de la santé publique OFSP Schwarztorstrasse 96 3003 Berne www.alcool.ofsp.admin.ch > Programme national alcool > Demande de financement
Qui bénéficie d'un soutien?	Les institutions, projets et projets de recherche qui se consacrent à la lutte contre les problèmes liés à la consommation d'alcool.
Domaines thématiques soutenus	Un projet de prévention bénéficie de subventions s'il: <ul style="list-style-type: none"> – est susceptible de produire un effet préventif significatif; – répond aux normes de qualité reconnues en matière de travail de prévention; – fait l'objet d'un controlling et d'une évaluation.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	Les demandes déposées doivent répondre à un catalogue de critères relatifs au contenu et à la forme, p. ex. envergure nationale ou suprarégionale, nécessité documentée, évaluation du projet et communication des résultats. Il n'existe aucun droit à des prestations financières.
Délais	Les demandes peuvent être envoyées à tout moment au secrétariat scientifique du comité d'experts, par courrier électronique et par voie postale. La date limite pour le dépôt des demandes de financement pour l'année 2014 a été fixée au 29 août 2014.

1.7 Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)

Organisation	Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) Effingerstrasse 27 3003 Berne www.cti.admin.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Au moins une entreprise et au moins une institution de recherche à but non lucratif travaillant ensemble.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de toutes les disciplines scientifiques, notamment ceux dans le domaine des sciences de la vie.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	Recherche appliquée et développement (R&D) et développement de start-up. Les projets en réseau sont particulièrement appréciés. Plus d'informations sous Promotion R&D > Demande de projet/Projets en cours > Promotion de l'innovation
Délais	Toute l'année

2 Cantons

2.1 Kanton Aargau

Organisation	Kanton Aargau DGS Kantonsärztlicher Dienst Bachstrasse 15 5000 Aarau www.ag.ch > Gesundheitsförderung & Prävention > Gesundheitsförderungspreis
Wer bekommt Unterstützung?	Programme und Leistungen, die zum körperlichen, psychischen und/oder sozialen Wohlbefinden der Aargauer Bevölkerung beitragen.
Unterstützungsfokus	Ausgezeichnet werden Programme und Leistungen, die zum körperlichen, psychischen und/oder sozialen Wohlbefinden der Aargauer Bevölkerung beitragen.
Maximalbeitrag	Der Gesundheitsförderungspreis wird jährlich verliehen. Er umfasst die zwei Kategorien Hauptpreis (der sich auf den Jahresfokus bezieht) und Anerkennungspreis (für sämtliche gesundheitsfördernden Projekte, Initiativen und Angebote). Informationen über die Höhe der Preissumme finden sich auf der Website.
Hauptkriterien	Der Preis wird jedes Jahr zu einem Thema der Gesundheitsförderung vergeben.
Termine	Einreichung der Vorschläge bis Monat Juli des jeweiligen Jahres (siehe Website)

2.2 Kanton Appenzell Ausserrhoden

Organisation	Departement Gesundheit Appenzell Ausserrhoden Amt für Gesundheit Kasernenstrasse 17 9102 Herisau www.ar.ch > Departemente > Departement Gesundheit > Amt für Gesundheit > Gesundheitsförderung
Wer bekommt Unterstützung?	Kleine Projekte im Kanton und den Gemeinden, Projekte im Zusammenhang mit dem Aktionsprogramm «Gesundes Körpergewicht».
Unterstützungsfokus	Projekte müssen einen Fokus in den Bereichen Bewegung/Ernährung, Psychische Gesundheit, Aufklärung/Sexuell übertragbare Krankheiten oder Suchtprävention haben und die kantonale Bevölkerung oder einen Teil davon als Zielgruppe aufweisen, respektive ihr einen positiven Nutzen zukommen lassen.
Maximalbeitrag	Keine Angaben
Hauptkriterien	Keine Angaben
Termine	Keine Angaben

2.3 Kanton Baselland

Organisation	Gesundheitsförderung Baselland Bahnhofstrasse 5 4410 Liestal www.baselland.ch > Gesundheitsförderung > Projektunterstützung/Projektförderung
Wer bekommt Unterstützung?	Kleine Projekte in Kanton und Gemeinden BL.
Unterstützungsfokus	Zwei Fonds: a) Gesundes Körpergewicht 2012–2015; b) Kinder, Jugendliche, Familien a) Projekte zur Förderung des gesunden Körpergewichts bei Kindern in Kanton und Gemeinden BL im Rahmen des Kantonalen Aktionsprogramms gesundes Körpergewicht. b) Projekte zur Prävention und Gesundheitsförderung im Bereich Kinder, Jugendliche und Eltern
Maximalbeitrag	a) Der Fonds beläuft sich jährlich insgesamt auf CHF 4000.–; dementsprechend können jeweils kleine Beträge zur Unterstützung gesprochen werden. b) Im Budget sind für die Beiträge CHF 20 000.– eingestellt und müssen jedes Jahr wieder neu bewilligt werden. Beitrag für ein Projekt: CHF 100.– bis 5000.–.
Hauptkriterien	a)+b) Private, Non-Profit-Organisationen a) Projektinhalt: Bewegung und/oder Ernährung von Kindern und Jugendlichen b) Projektinhalt: Prävention, Gesundheitsförderung, Ressourcenstärkung von Familien, Kindern und Jugendlichen
Termine	a) Laufend bis 2015 b) Laufend

2.4 Kanton Basel-Stadt

Organisation	Gesundheitsdepartement Basel-Stadt Abteilung Prävention St. Alban-Vorstadt 19 4052 Basel www.gesundheit.bs.ch > Angebote > Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen
Wer bekommt Unterstützung?	Das Basler Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen ermöglicht allen Schulen und Kindergärten in Basel-Stadt finanzielle Unterstützung für gesundheitsfördernde Projekte.
Unterstützungsfokus	Schulen und Kindergärten
Maximalbeitrag	Keine Angaben
Hauptkriterien	Mitglied Basler Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen
Termine	Keine Angaben

2.5 Canton de Berne

Organisation	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, canton de Berne Office des affaires sociales Division Promotion de la santé et prévention des dépendances / Bureau de la famille Rathausgasse 1 3011 Berne Fonds de lutte contre la toxicomanie
Qui bénéficie d'un soutien?	Les projets dans les domaines de la prévention, du conseil, du traitement et de la réduction des dommages.
Domaines thématiques soutenus	Les personnes intéressées peuvent soumettre des demandes de financement pour des projets à durée limitée dans les domaines de la prévention, du conseil, du traitement et de la réduction des dommages.
Aide financière maximale	Deux catégories: projets <CHF 10 000.-; projets >CHF 10 000.-
Critères principaux	Les projets doivent correspondre au règlement du fonds et aux priorités cantonales, et remplir les conditions formelles conformément à la liste de contrôle.
Délais	Pas de délai fixe

2.6 Canton de Fribourg

Organisation	Service de la santé publique (SSP) Route des Cliniques 17, Case postale 1701 Fribourg www.fr.ch > Prévention et promotion de la santé > Subventionnement
Qui bénéficie d'un soutien?	Des organismes privés ou publics ou un groupe de citoyens du canton de Fribourg qui sont actifs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.
Domaines thématiques soutenus	Les projets entrant dans le cadre des priorités fixées dans le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention et qui possèdent un caractère novateur.
Aide financière maximale	Projets jusqu'à CHF 10 000.-
Critères principaux	Les projets doivent s'inscrire dans les priorités cantonales.
Délais	Un délai de dépôt des demandes par an: fin février

2.7 Canton de Genève

Organisation	Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé Direction générale de la santé Avenue de Beau-Séjour 24, Case postale 76 1211 Genève 4 Plainpalais www.ge.ch > Thèmes > Santé > Promotion de la santé et prévention
Informations supplémentaires	Sur demande

2.8 Kanton Glarus

Organisation	Departement Finanzen und Gesundheit Hauptabteilung Gesundheit Rathaus 8750 Glarus www.gl.ch > Verwaltung > Finanzen und Gesundheit > Gesundheit > Gesundheitsförderung/Prävention gesundheit@gl.ch
Wer bekommt Unterstützung?	Nur Vorhaben mit einem direkten Bezug zum Kanton.
Unterstützungsfokus	Projekte, die klar auf Gesundheitsförderung und/oder Prävention ausgerichtet sind.
Maximalbeitrag	Nicht definiert
Hauptkriterien	Keine Angaben
Termine	Projektgesuche (Formular bei gesundheit@gl.ch zu bestellen) sind bis 15. Mai des laufenden Jahres für das Folgejahr einzureichen.

2.9 Kanton Graubünden

Organisation	Gesundheitsamt Graubünden Gesundheitsförderung und Prävention Hofgraben 5 7001 Chur www.gesundheitsamt.gr.ch > Dienstleistungen > Gesundheitsförderung und Prävention
Wer bekommt Unterstützung?	Gemeinden, Schulen sowie weitere öffentliche Institutionen, private Institutionen aus dem Kanton Graubünden. Ausgeschlossen sind gewinnorientierte Projekte.
Unterstützungsfokus	Gesundheitsförderungsprojekte
Maximalbeitrag	Höchstens 50 % der Kosten, jedoch nicht mehr als CHF 10 000.–
Hauptkriterien	Inhaltliche und formelle Kriterien auf der Website
Termine	Auf Anfrage

2.10 Canton du Jura

Organisation	Fondation O2 Ruelle des Marronniers 3, Case postale 2134 2800 Delémont www.fondationo2.ch > Demandes de subventions
Qui bénéficie d'un soutien?	La Fondation O2 subventionne différents programmes, projets, animations en lien avec la promotion de la santé et la prévention dans le canton du Jura.
Domaines thématiques soutenus	Notamment les projets du Réseau d'écoles en santé, ainsi que les projets de promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine dans les écoles.
Aide financière maximale	Aucune information
Critères principaux	Les exigences sont précisées dans trois formulaires différents en fonction du thème principal du projet.
Délais	Aucune information

2.11 Kanton Luzern

Organisation	Dienststelle Gesundheit Fachstelle Gesundheitsförderung Meyerstrasse 20, Postfach 3439 6002 Luzern www.gesundheit.lu.ch
Wer bekommt Unterstützung?	Privat- oder öffentlich-rechtliche Organisationen sowie ausreichend vernetzte Einzelpersonen.
Unterstützungsfokus	Starthilfe für Projekte im Bereich Gesundheitsförderung und Prävention mit innovativem Charakter.
Maximalbeitrag	Nicht definiert
Hauptkriterien	<ul style="list-style-type: none"> – Projekte im Kanton Luzern. – In der Regel Projekte, die die kantonale Strategie für Gesundheitsförderung unterstützen. – Die Projekte sind nachhaltig und nicht kommerziell.
Termine	Gesuchsformular unter www.gesundheit.lu.ch/gesundheitsfoerderung Gesuchseingabe jederzeit möglich

2.12 Canton de Neuchâtel

Organisation	Service de la Santé publique Rue de Pourtalès 2, Case Postale 3056 2001 Neuchâtel 1 www.ne.ch > Thèmes > Santé et social > Prévention et promotion de la santé
Qui bénéficie d'un soutien?	Le canton de Neuchâtel, par sa commission cantonale de prévention peut soutenir financièrement des projets de promotion de la santé ou de prévention touchant sa population.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de promotion de la santé abordant les thèmes mentionnés dans la Loi de santé et entrant dans le cadre des priorités cantonales de promotion de la santé.
Aide financière maximale	Aucune information
Critères principaux	La commission cantonale de prévention peut soutenir ponctuellement des projets novateurs en matière de promotion de la santé. Elle privilégie les projets inscrits dans la durée. Formulaire sous www.ne.ch/promotionsante .
Délais	Aucune information

2.13 Kanton Nidwalden

Organisation	Fachstelle für Gesundheitsförderung und Integration Marktgasse 3 6370 Stans www.nw.ch > Verwaltung > Amtsstelle > Gesundheitsförderung und Integration
Wer bekommt Unterstützung?	Gemeinden, Schulen, Vereine oder eine Gruppe von Bürgerinnen und Bürger, welche Projekte in Gesundheitsförderung, Prävention und Integration umsetzen.
Unterstützungsfokus	Projekte zur Gesundheitsförderung, Prävention und Integration, die in den Rahmen der kantonalen Strategie passen.
Maximalbeitrag	Auf Anfrage
Hauptkriterien	Der Fokus liegt in den Kriterien der Gesundheitsförderung und Integration. Die Projekte lassen sich in die kantonalen Zielsetzungen einordnen.
Termine	Auf Anfrage

2.14 Kanton Obwalden

Organisation	Fachstelle Gesellschaftsfragen OW Dorfplatz 4 6060 Sarnen www.ow.ch > Verwaltung > Amtsstelle > Fachstelle Gesellschaftsfragen
Wer bekommt Unterstützung?	Vereine, Gemeinden, Betriebe, soziale Organisationen und Schulen aus dem Kanton Obwalden.
Unterstützungsfokus	Projekte aus den Bereichen Integration, Gleichstellung, Familien-, Gesundheits- oder Jugendförderung.
Weitere Informationen	Auf Anfrage

2.15 Kanton Schaffhausen

Organisation	Fachstelle für Gesundheitsförderung, Prävention und Suchtberatung Webergasse 2/4 8200 Schaffhausen vjps Verein für Jugendfragen, Prävention und Suchthilfe > Fachstelle für Gesundheitsförderung, Prävention und Suchtberatung
Wer bekommt Unterstützung?	Gemeinnützige Organisationen, die im Kanton Schaffhausen tätig sind.
Unterstützungsfokus	Projekte, die auf Prävention und/oder Gesundheitsförderung im Kanton Schaffhausen ausgerichtet sind.
Maximalbeitrag	Gesamte jährliche Auszahlungssumme: CHF 40 000.–
Hauptkriterien	Siehe Unterstützungsfokus
Termine	Bis 31. Oktober des laufenden Jahres, Vergabe durch kantonale Steuerungsgruppe Prävention/Gesundheitsförderung

2.16 Kanton Schwyz

Organisation	Amt für Gesundheit und Soziales Kollegiumstrasse 28, Postfach 2161 6431 Schwyz www.sz.ch > Privatpersonen > Gesundheit, Soziales > Gesundheitsförderung und Prävention
Wer bekommt Unterstützung?	<ul style="list-style-type: none"> - Schulen des Netzwerks «Gesunde Schulen Schwyz» - Vereine, Organisationen, Private für Projekte zur Gesundheitsförderung und Prävention
Unterstützungsfokus	Das Projekt entspricht dem kantonalen Konzept zur Gesundheitsförderung und Prävention und den Umsetzungsschwerpunkten.
Maximalbeitrag	Kompetenz des Amtes: max. CHF 10 000.- (aus Lotteriefonds)
Hauptkriterien	<ul style="list-style-type: none"> - Siehe Unterstützungsfokus - Der Projektbeitrag richtet sich nach dem Wirkungskreis, dem Projektaufwand, aber auch nach den verfügbaren Mitteln und dem Umfang an Gesuchen.
Termine	Keine Angaben

2.17 Canton Ticino

Organizzazione	Repubblica e Cantone Ticino Dipartimento della sanità e della socialità Divisione della salute pubblica Ufficio del Medico cantonale Servizio di promozione e valutazione sanitaria Via Orico 5 6501 Bellinzona www4.ti.ch > DSS > DSP > Ufficio del medico cantonale > Servizio di promozione e di valutazione sanitaria
Ulteriori informazioni	Su richiesta

2.18 Kanton Thurgau

Organisation	Kanton Thurgau Kantonsärztlicher Dienst Prävention und Sucht Zürcherstrasse 194a 8510 Frauenfeld www.tg.ch > Verwaltung > Finanzen und Soziales > Gesundheitsamt > Gesundheitsförderung, Prävention und Sucht
Wer bekommt Unterstützung?	Privat- oder öffentlich-rechtliche Körperschaften, Einzelpersonen. Das Projekt muss einen direkten Bezug zum Kanton Thurgau haben, bei überkantonalen und nationalen Vorhaben muss ein angemessener Teil der Thurgauer Bevölkerung zugute kommen.
Unterstützungsfokus	<ul style="list-style-type: none"> – Projekte der Gesundheitsförderung, Prävention und Suchtarbeit (Alkoholzehntel), welche sich am Konzept Gesundheitsförderung Thurgau ausrichten (www.gesundheitsamt.tg.ch/documents/Konzept_Gesundheitsfoerderung_72dpi.pdf) – Prävention und Behandlung von Glücksspielsucht (Glücksspielsuchtfonds) – Bewegung und Ernährung in Gemeinden, KAP «Thurgau bewegt» (http://perspektive-tg.ch/thurgau-bewegt/projekte/gemeinden)
Maximalbeitrag	<ul style="list-style-type: none"> – Maximal 50% der Gesamtkosten – Ernährung und Bewegung maximal CHF 2000.– pro Gemeinde
Hauptkriterien	Die Themen müssen den Zielen gemäss Konzept Gesundheitsförderung Thurgau bzw. einem kantonalen Programm entsprechen. Zur Beurteilung der Gesuche dienen die Qualitätskriterien des Qualitätssystems für Projekte der Gesundheitsförderung und Prävention quint-essenz (www.quint-essenz.ch/de/dimensions). Bearbeitet werden vollständig eingereichte Gesuche. Formulare zur Gesuchseingabe finden sich auf den folgenden Websites: www.gesundheitsamt.tg.ch/xml_61/internet/de/application/d13188/d13206/f13701.cfm www.gesundheitsamt.tg.ch/xml_61/internet/de/application/d13188/d13206/f13702.cfm
Termine	30. April und 30. September

2.19 Kanton Uri

Organisation	Gesundheitsförderung Uri Gemeindehausplatz 2 6460 Altdorf www.gesundheitsfoerderung-uri.ch > Angebote und Projekte > Projektförderung
Wer bekommt Unterstützung?	Projekte im Kanton Uri, prioritär und thematisch im Rahmen der kantonalen Schwerpunktprogramme. Bei Projekten, die über den Kanton Uri hinausgehen, ist eine anteilmässige Mitfinanzierung möglich.
Unterstützungsfokus	Prävention und/oder Gesundheitsförderung
Maximalbeitrag	Keine Angaben
Hauptkriterien	Keine Angaben
Termine	Keine Angaben

2.20 Canton de Vaud

Organisation	Programme cantonal «ça marche!» Ligues de la santé Avenue de Provence 12 1007 Lausanne www.ca-marche.ch > Fonds d'innovation
Qui bénéficie d'un soutien?	Les institutions privées et publiques, les associations ou un groupe de citoyens du canton de Vaud.
Domaines thématiques soutenus	Les projets portant sur l'alimentation et l'exercice physique.
Aide financière maximale	CHF 10 000.–
Critères principaux	Voir le règlement du fonds
Délais	n. n. – Promotion jusqu'en mars 2015

2.21 Canton du Valais

Organisation	Promotion – Prévention Office du médecin cantonal Avenue du Midi 7 1950 Sion www.promotionsantevalais.ch > Thèmes > Prévention
Informations supplémentaires	Sur demande

2.22 Kanton Zug

Organisation	Gesundheitsdirektion Regierungsrat Urs Hürlimann Postfach 455 6301 Zug www.zg.ch > Sicherheitsdirektion > Direktionssekretariat > Lotteriefonds
Wer bekommt Unterstützung?	Wohltätige, gemeinnützige und kulturelle Zwecke. Beiträge werden nur an Vorhaben mit einem direkten Bezug zum Kanton Zug oder an Vorhaben mit gesamtschweizerischer Bedeutung ausgerichtet.
Unterstützungsfokus	Projekte, die klar auf Gesundheitsförderung und/oder Prävention ausgerichtet sind.
Maximalbeitrag	Bis CHF 10 000.– via Gesundheitsdirektor, ab CHF 10 000.– entscheidet der Gesamtregierungsrat über die Vergabe.
Hauptkriterien	Projekte, die klar auf Gesundheitsförderung und/oder Prävention ausgerichtet sind.
Termine	Keine Angaben

2.23 Kanton Zürich

Organisation	Institut für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Zürich Prävention und Gesundheitsförderung Kanton Zürich Hirschengraben 84 8001 Zürich www.gesundheitsfoerderung-zh.ch > Mitfinanzierung von Projekten
Wer bekommt Unterstützung?	Projekte im Kanton Zürich, thematisch ausserhalb der kantonalen Schwerpunktprogramme. Bei Projekten, die über den Kanton Zürich hinausgehen, ist eine anteilmässige Mitfinanzierung möglich.
Unterstützungsfokus	Prävention und/oder Gesundheitsförderung
Maximalbeitrag	Pro Projekt und Jahr werden maximal CHF 9000.– gesprochen, Anschlussfinanzierung von maximal CHF 2500.–.
Hauptkriterien	Gemäss Richtlinien, u. a. Mitfinanzierung von maximal 50%, Fokus auf Empowerment und Selbstverantwortung, Partizipation, Kooperation und Netzwerkbildung, Chancengleichheit, Subsidiarität sowie längerfristige Verankerung.
Termine	Gesuche können per 31. März, 15. Juli und 15. November eingereicht werden.

3 Divers

3.1 Fondation Sana

Organisation	Fondation Sana Thunstrasse 82 Case postale 1009 3000 Berne 6 www.fondation-sana.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les individus, les associations, les entreprises, les organisations ainsi que les institutions privées et publiques.
Domaines thématiques soutenus	Les projets dans les domaines de la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les projets doivent avoir une pertinence directe et prouvée par rapport au système de santé et doivent bénéficier à la santé générale de la population. 2. Ne sont pas soutenus les projets qui tombent dans les attributions des organismes d'Etat ou qui sont déjà couverts ou soutenus de manière suffisante par d'autres structures établies.
Délais	Dépôt de demandes possible à tout moment

3.2 Promotion Santé Suisse

Organisation	Promotion Santé Suisse Fonds Projets novateurs Dufourstrasse 30 3000 Berne 6 www.promotionsante.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les organisations de droit privé ou public, ainsi que les réseaux d'individus suffisamment connectés les uns aux autres.
Domaines thématiques soutenus	Les projets portant sur la promotion de la santé et la prévention et ayant un caractère novateur.
Aide financière maximale	Financements partiels jusqu'à CHF 50 000.- par projet
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Caractère de projet / Projet pilote: seuls les projets (limités dans le temps, avec une date de début et de fin) font l'objet d'un soutien, pas les offres. 2. Financements partiels: des moyens propres et d'autres sources de financements tiers sont requis. 3. Soutien unique: ces projets ne peuvent recevoir qu'une seule subvention (les projets faisant suite à un projet soutenu n'y ont plus droit). 4. Aucun soutien: les projets s'inscrivant dans les domaines stratégiques de la Fondation Promotion Santé Suisse ne reçoivent aucune subvention. Actuellement, cela concerne les projets portant sur l'alimentation et l'activité physique en lien avec les enfants et les adolescents, et sur le stress au travail.
Délais	Deux délais de dépôt des demandes par an: «Calendrier et délais». Le processus d'évaluation dure environ trois mois.

3.3 Infodrog

Organisation	Fonds d'impulsion et de développement Infodrog Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog Eigerplatz 5 3000 Berne 14 www.infodrog.ch > Projets > Fonds d'impulsion
Qui bénéficie d'un soutien?	Toute institution, organisation ou association faîtière active dans le domaine des addictions.
Domaines thématiques soutenus	Les projets et innovations pratiques dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes. En font notamment partie les projets spécifiques sur la promotion de la santé chez les consommateurs de substances addictives. Le savoir-faire acquis dans les projets doit être mis à la disposition du secteur au niveau des régions.
Aide financière maximale	Contribution maximale par projet et par an: CHF 50 000.-; la durée maximale de soutien d'un projet est de trois ans. La contribution via le fonds couvre au maximum 50 % du budget total d'un projet.
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet sert à l'ancrage ou au développement continu de la politique des dépendances de la Confédération. 2. Les autorités cantonales de l'institution requérante sont informées du projet et le soutiennent. 3. Les efforts pour obtenir le soutien financier d'autres acteurs sont documentés. 4. La coordination et la mise en réseau avec les partenaires locaux sont assurées et documentées.
Délais	Dépôt de demandes possible à tout moment

3.4 Fédération des coopératives Migros

Organisation	Fédération des coopératives Migros Direction des Affaires culturelles et sociales Josefstrasse 214 8031 Zurich www.pour-cent-culturel-migros.ch
Domaines thématiques soutenus	Les projets qui encouragent l'auto-assistance des individus et des groupes sociaux défavorisés, en particulier dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des addictions. Aucune subvention n'est accordée aux projets portant sur la recherche clinique et la recherche fondamentale; concernant la médecine curative et palliative clinique; servant aux soins médicaux; pour lesquels les pouvoirs publics ou l'assurance sociale sont compétents; visant le développement d'infrastructures; dont le but est de former du personnel médical; étant en concurrence avec les activités de Migros.
Aide financière maximale	En général pas plus de CHF 5000.-
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité technique du projet 2. Potentiel d'innovation 3. Durabilité
Délais	Aucune information

3.5 Croix-Rouge suisse

Organisation	migesplus.ch Croix-Rouge suisse Département Santé Werkstrasse 18 3084 Wabern www.migesplus.ch > Conseil et soutien > Soutien financier
Qui bénéficie d'un soutien?	Les aides financières incitatives ne sont accordées que si les projets ont des moyens propres ou si des tiers contribuent de façon proportionnée aux coûts des projets.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de développement et de production de matériel d'information sur les thèmes de la promotion de la santé et la prévention des migrants en Suisse. En général, les contributions sont octroyées pour les frais de traduction et/ou de mise en page ainsi que pour d'autres coûts de production.
Aide financière maximale	Non définie; le soutien accordé constitue une aide financière pour démarrer le projet et n'est en général accordé qu'en présence de moyens propres ou si des tiers contribuent de façon proportionnée aux coûts du projet en question.
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport direct du projet avec la thématique Migration et santé 2. Prise en compte des besoins spécifiques des migrants et de leur mode de vie 3. Association du groupe cible à la planification et à la mise en œuvre du projet 4. Lien avec des institutions et organisations reconnues 5. Viabilité et durabilité 6. Large effet multiplicateur
Délais	Un délai de dépôt des demandes par an

3.6 Loterie Romande

Organisation	Société de la Loterie de la Suisse Romande Rue Marterey 13 1002 Lausanne www.entraide.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les bénéficiaires doivent être dotés d'une personnalité juridique (fondations, institutions ou autres associations).
Domaines thématiques soutenus	Les projets d'utilité publique qui ne sont pas affectés à l'exécution d'obligations légales incombant à la Confédération, aux cantons ou aux communes. Un soutien peut également être accordé aux projets liés à l'environnement et au tourisme, ainsi qu'aux associations d'aide humanitaire pour leurs activités cantonales ou romandes.
Aide financière maximale	Non définie
Critères principaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les institutions bénéficiaires sont domiciliées en Suisse romande. 2. Les institutions bénéficiaires ont une activité durable dans les domaines de l'entraide sociale, de la santé, de l'éducation ou de la formation, de la recherche, de la culture et de la conservation du patrimoine.
Délais	Quatre délais de dépôt des demandes par an

3.7 Swisslos

Organisation	Swisslos Loterie intercantonale Lange Gasse 20 4002 Bâle www.swisslos.ch
Domaines thématiques soutenus	Les projets en faveur de la culture, du sport, de l'environnement et de l'action sociale.
Aide financière maximale, critères principaux, délais	Swisslos ne verse aucune subvention directe pour des projets d'utilité publique. Les règles diffèrent d'un canton à l'autre. Les demandes doivent être soumises par écrit au fonds cantonal Swisslos et au fonds sportif cantonal Swisslos compétents. Informations complémentaires: www.swisslos.ch > Sur Swisslos > Utilité publique > Demande de subventions

3.8 Pro Juventute

Organisation	Pro Juventute Siège principal Thurgauerstrasse 39 8050 Zurich www.projuventute.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Réglementation différente selon les districts; autres informations sur www.projuventute.ch (Pro Juventute dans votre région).
Domaines thématiques soutenus	Les projets en faveur des enfants et des adolescents.
Aide financière maximale, critères principaux, délais	Réglementation différente selon les districts; autres informations sur www.projuventute.ch (Pro Juventute dans votre région).

4 Prix et distinctions

4.1 Alliance Compétences en santé

Organisation	Alliance Compétences en santé c/o Public Health Schweiz Effingerstrasse 54 3001 Berne www.alliance-competences_en_sante.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Toutes les personnes domiciliées ou opérant en Suisse, actives dans le secteur de la santé ou de l'éducation.
Domaines thématiques soutenus	Prix récompensant des projets mis en œuvre dans l'année dans le domaine des compétences en santé dans le secteur suisse de la santé ou de l'éducation.
Aide financière maximale	1 ^{er} prix: CHF 13 000.-; 2 ^e /3 ^e prix: CHF 3 000.- chacun
Critères principaux	Projets ou initiatives novateurs ayant une application soit individuelle (c.-à-d. chez les patients et patientes, citoyens et citoyennes, utilisateurs et utilisatrices du secteur de la santé, etc.), soit à l'échelle de la population, soit au niveau du système pour accroître les compétences en santé.
Délais	Aucune information

4.2 Association Européenne pour la Promotion de la Santé (AEPS)

Organisation	Association Européenne pour la Promotion de la Santé (AEPS) Vogelacher 12 8166 Niederweningen www.aeps-ch.org
Qui bénéficie d'un soutien?	Les programmes et initiatives de promotion de la santé et de prévention réalisés dans des entreprises, des administrations ou des institutions de tout type. Peuvent poser leur candidature les représentants de toutes professions, entreprises, administrations et institutions.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de promotion de la santé en entreprise.
Aide financière maximale	Prix d'une valeur de CHF 25 000.-
Critères principaux	Prix remis exclusivement pour des interventions réalisées et évaluées dans une entreprise suisse.
Délais	Début octobre chaque année

4.3 Artisana

Organisation	Association Artisana Worblaufenstrasse 200 3048 Worblaufen www.artisana.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les clients d'Helsana employant 100 personnes au maximum.
Domaines thématiques soutenus	Les projets de promotion de la santé en entreprise.
Aide financière maximale	CHF 20 000.– (prix de santé); CHF 3000.– (soutien pour la promotion de la santé en entreprise)
Critères principaux	Client Helsana – pour le prix: large palette de mesures ayant un impact positif sur la santé psychique et physique des collaborateurs (autres informations dans le formulaire de demande)
Délais	Aucune information

4.4 Internationale Bodenseekonferenz (IBK)

Organisation	Internationale Bodenseekonferenz (IBK) c/o ZEPRA Prävention und Gesundheitsförderung Stefan Christen Unterstrasse 22 9001 St. Gallen www.ibk-gesundheit.org
Wer bekommt Unterstützung?	Projekte aus den Kantonen Appenzell Innerrhoden, Appenzell Ausserrhoden, St. Gallen, Schaffhausen, Thurgau und Zürich.
Unterstützungsfokus	Praxiserprobte Projekte, innovative, nachhaltige und multiplizierbare Ideen im Bereich der Gesundheitsförderung und Prävention.
Maximalbeitrag	1. Preis: 5000 Euro; 2. Preis: 3000 Euro; 3. Preis: 2000 Euro
Hauptkriterien	Praxiserprobte Projekte, innovative, nachhaltige und multiplizierbare Ideen im Bereich der Gesundheitsförderung und Prävention.
Termine	Der Preis wird alle drei Jahre vergeben.

4.5 Sanitas

Organisation	www.sanitas.com > Prix Challenge Sanitas
Qui bénéficie d'un soutien?	Les clubs, associations ou organisations suisses qui s'engagent pour la promotion du sport chez les enfants et/ou les jeunes.
Domaines thématiques soutenus	Les projets portant sur l'activité physique chez les enfants et les jeunes.
Aide financière maximale	Gagnants régionaux: CHF 5000.–. Associations ou organisations figurant en 2 ^e et 3 ^e position: respectivement CHF 1000.– et CHF 500.–. Gagnants nationaux: jusqu'à CHF 35 000.–.
Critères principaux	Le projet dépasse les frontières du travail normal d'une association et motive spécialement les jeunes. Aspects pris en compte: durabilité, étendue, notoriété, responsabilité sociale (voir critères d'évaluation).
Délais	Voir informations sur le site.

4.6 Fondation generationplus

Organisation	Fondation generationplus Schmidtenbaumgarten 7a 8917 Oberlunkhofen www.stiftung-generationplus.ch
Qui bénéficie d'un soutien?	Les universités, les hautes écoles spécialisées, les institutions opérant dans le domaine des soins et des affaires sociales, les organisations spécialisées dans les services aux personnes âgées et les individus.
Domaines thématiques soutenus	Les projets novateurs axés sur la pratique qui agissent en faveur du bien-être physique et psychique des personnes âgées.
Aide financière maximale	Prix Eulen 2013: CHF 10 000.-; prix pour le thème clé: CHF 5000.- et un prix en nature
Critères principaux	Les projets doivent être créés en Suisse, pouvoir être réalisés et multipliés en Suisse, avoir un caractère novateur durable et non commercial, être participatifs, intégrer activement le groupe cible visé et ne pas dater de plus de deux ans.
Délais	Aucune information

4.7 Prix «Commune en santé» / «Ville en santé»

Organisation	RADIX Fondation suisse pour la santé Stampfenbachstrasse 161 8006 Zurich www.radix.ch
Responsable	Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, Promotion Santé Suisse, RADIX Fondation suisse pour la santé, l'Association des Communes Suisses, l'Union des villes suisses
Qui bénéficie d'un soutien?	Les communes et les villes.
Domaines thématiques soutenus	Les programmes et mesures qui créent des conditions favorables à la santé, qui encouragent les actions communautaires en faveur de la santé ou qui incitent la population ou des groupes de population à adopter un comportement bon pour la santé.
Aide financière maximale	Dotation du prix: CHF 15 000.- (max. CHF 16 000.-) Valeurs indicatives: 1 ^{er} prix: CHF 8000.-; 2 ^e prix: CHF 4000.-; 3 ^e prix: CHF 3000.-
Critères principaux	Critères d'évaluation: voir Domaines thématiques soutenus. Les contributions doivent avoir été réalisées ou correspondre à des activités en cours depuis au moins deux ans. Les mesures et programmes achevés ne doivent pas dater de plus de deux ans.
Délais / étapes	Mise au concours 2015: 2 juin 2014; date limite de dépôt des demandes: 15 janvier 2015; remise des prix: 15 juin 2015

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs maladie. En vertu de son mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle exécute des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, l'un à Berne et l'autre à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, un montant de CHF 2.40 par année en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs maladie pour le compte de la Fondation.

Paraissent dans la série «**Feuille d'informations Promotion Santé Suisse**» des travaux réalisés par la Fondation (faits, chiffres, graphiques). Ces feuilles d'informations ont pour objectif de soutenir les expertes et experts de la pratique, des médias et autres cercles intéressés, dans leurs travaux. Le contenu de ces dernières est de la responsabilité de leurs auteurs. Les feuilles d'informations Promotion Santé Suisse sont généralement disponibles sous forme électronique (PDF).

Impressum

Editeur

Promotion Santé Suisse

Auteure

Eva Holl, Spécialiste Projets novateurs, Promotion Santé Suisse

Responsabilité et coordination

Eva Holl, Spécialiste Projets novateurs, Promotion Santé Suisse

Série et numéro

Promotion Santé Suisse Feuille d'informations 2

Forme des citations

Holl, E. (2014). *Soutien financier à des projets consacrés à la promotion de la santé et à la prévention en Suisse*. Promotion Santé Suisse Feuille d'informations 2, Berne et Lausanne

Source image de couverture

© Promotion Santé Suisse

Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30, case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél. +41 31 350 04 04, fax +41 31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch
www.promotionsante.ch

Texte original

Allemand

Numéro de commande

01.0034.FR 09.2014

La présente publication est également disponible en allemand et en italien (numéro de commande 01.0034.DE 09.2014 ou 01.0034.IT 09.2014).

Téléchargement PDF

www.promotionsante.ch/publications

Dufourstrasse 30, Postfach 311, CH-3000 Bern 6
Tel. +41 31 350 04 04, Fax +41 31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52, CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 345 15 15, fax +41 21 345 15 45
office.lausanne@promotionsante.ch

www.gesundheitsfoerderung.ch
www.promotionsante.ch
www.promozionesalute.ch